

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2023_49

Conseillers en exercice :	17	
Présents :	12	L'an deux mille vingt-trois
Procurations :	3	Le 21 décembre 2023 à 20h30
Votants :	15	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	15	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de
Contre :	0	Saint Paul de Loubressac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15/12/2023

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique.

Représenté(s) : COLOMBIER Jérémy par LERAY Céline, TAMAGNONE Serge par SOUPA Véronique, VERHILLE Anne par DE SOUSA Stéphanie.

Absents excusés : MIQUEL Julien, ROBERTIES Sébastien.

A été désignée secrétaire : FAISANT Michelle

Objet : Plan de financement "Rénovation énergétique, Réhabilitation et Remise aux normes Salle des Fêtes Flaugnac"

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de "Rénovation énergétique, Réhabilitation et Remise aux normes Salle des Fêtes de Flaugnac". Il précise également que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 98 900,00 € HT soit 118 680,00 € TTC.

Afin de faire les demandes de subventions, Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût HT :	98 900,00 €
DETR (A Solliciter) :	34 615,00 € soit 35%
FAST (A Solliciter) :	19 780,00 € soit 20%
Autofinancement :	44 505,00 € soit 45%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** ce plan de financement prévisionnel.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR 2024.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du FAST.
- **De charger** Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Reçue en préfecture le :
Publiée par affichage le :

Fait et délibéré le 21 décembre 2023,
Pour Copie conforme,

Le Maire,

Michel RESSEGUIE

PREFECTURE DE CAHORS
Date de réception de l'AR: 22/12/2023
046-200060002-20231221-DE_2023_049-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2023_50

Conseillers en exercice : 17
Présents : 12 L'an deux mille vingt-trois
Procurations : 3 Le 21 décembre 2023 à 20h30
Votants : 15 Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour : 15 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Contre : 0 Saint Paul de Loubressac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15/12/2023

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique.

Représenté(s) : COLOMBIER Jérémy par LERAY Céline, TAMAGNONE Serge par SOUPA Véronique, VERHILLE Anne par DE SOUSA Stéphanie.

Absents excusés : MIQUEL Julien, ROBERTIES Sébastien.

A été désignée secrétaire : FAISANT Michelle

Objet : Avenant N° 1 – Lot N° 2 – EVOBOIS au marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne"

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un avenant a été proposé concernant le marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne".

Cet avenant concerne la plus-value et moins-value du Lot N° 2 – Charpente – Couverture – Zinguerie avec une plus-value pour la fourniture et pose de 9 ml gouttières demies rondes en zinc et une moins-value pour la suppression de la fourniture et pose de 2 tuiles à douille.

Monsieur le Maire présente donc les modifications des travaux dans le tableau ci-dessous :

Lot	Objet	Entreprise	Montant marché initial HT avec Option	Montant avenant HT	Variation en %	Nouveau montant du marché HT
2	Avenant n° 1 - Fourniture et pose de 9 ml gouttières demies rondes en zinc en plus-values - Fourniture et pose de 2 tuiles à douille en moins-values	EVOBOIS Avenant n° 1	9 727,50 €	+ 480,00 €	+ 4,934 %	10 207,50 €
Total général			9 727,50 €	+ 480,00 €	+ 4,934 %	10 207,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** l'avenant au marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne", avec l'entreprise suivante :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE
1	Avenant n°1 – Charpente – Couverture – Zinguerie	EVOBOIS

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché en question et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Reçue en préfecture le :
Publiée par affichage le :

Fait et délibéré le 21 décembre 2023,

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Michel RESSEGUIE

PREFECTURE DE CAHORS
Date de réception de l'AR: 22/12/2023
046-200060002-20231221-DE_2023_050-DE